



St Cyr l'Ecole, le 2 septembre 2004

Porte de St Cyr – RD 10  
78210 SAINT CYR L'ECOLE

Tel. 01 30 83 35 41 [cfdtinra@versailles.inra.fr](mailto:cfdtinra@versailles.inra.fr) [www.cfdtinra.net](http://www.cfdtinra.net) [www.inra.fr/intranet-cfdt](http://www.inra.fr/intranet-cfdt)

# EMPLOIS PRECAIRES

## I - CONCOURS RESERVES POUR LA RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE : 27 POSTES DE CATEGORIE "C" OUVERTS EN 2004

21 postes d'AJT : branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant) : **6 postes d'animalier, 5 Préparateurs en biologie, 4 Préparateurs de production végétale.** branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux) : **1 poste de préparateur en chimie.** branche d'activité professionnelle H (gestion scientifique et technique des EPST) : **5 postes d'adjoint en secrétariat et/ou gestion.**

6 postes d'AGT : branche d'activité professionnelle A : **1 poste d'agent animalier, 1 agent de laboratoire, 2 agents techniques de production végétale.** Branche d'activité professionnelle G (patrimoine, logistique, prévention) : **2 postes aide logistique.**

Les dossiers de candidature pourront être téléchargés sur le site internet de l'INRA : [www.inra.fr](http://www.inra.fr), rubrique " travailler à l'INRA, concours réservés ", ou retirés auprès des 21 centres de recherche de l'INRA, du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2004.

Date limite de retrait et de dépôt des dossiers fixée au 30 septembre 2004 avant 17H.

Déroulement des épreuves 4<sup>ème</sup> trimestre 2004.

### Conditions à remplir pour concourir :

- Avoir exercé pendant 2 mois au moins des missions dévolues aux fonctionnaires titulaires entre le 10 juillet 1999 et le 9 juillet 2000.
- Avoir la qualité d'agent non titulaire de droit public à titre temporaire (cela exclut les CES, CEC, CDI et contrats de travail auprès des associations).
- Justifier de 3 ans d'équivalent temps plein d'ancienneté dans la fonction publique au cours des 8 dernières années.
- Etre titulaire du diplôme ou des titres requis des candidats pour passer le concours externe d'accès au corps concerné. Il est possible de faire reconnaître l'expérience professionnelle en sollicitant une demande d'équivalence.

*Le dernier employeur public du candidat doit avoir été l'INRA.*



## II - REMUNERATION DES THESARDS :

VERIFIEZ QUE LE MONTANT DE VOTRE ALLOCATION A BIEN ETE REVALORISE DEPUIS LE 1<sup>er</sup> MAI 2004 : IL EST DE 1 305.86 EUROS (BRUT MENSUEL). SINON CONTACTEZ-NOUS.

***C'EST REGULIEREMENT, EN TANT QU'ORGANISATION SYNDICALE, QUE NOUS INTERVENONS POUR L'AMELIORATION DE VOTRE SITUATION***

---

## III - CONTRATS A DUREE DETERMINEE :

UNE NOUVELLE REGLEMENTATION EST A L'ETUDE

La France, mise en demeure par Bruxelles, va devoir appliquer la directive européenne de 1999 sur les contrats à durée déterminée. Le texte vise à limiter ce type de contrats qu'il sera possible d'accorder à un même agent.

Ainsi, la future loi devrait modifier la partie "Agents Non Titulaires" du statut (1984) des fonctionnaires de l'Etat en ce qui concerne ***les contrats à durée déterminée***.

***Ces contrats seraient d'une durée maximale de trois ans, renouvelables dans la limite maximale de six ans, à l'issue desquels ils pourraient être reconduits sous forme de contrat à durée indéterminée (CDI).***

Des dispositions transitoires permettraient aux personnes en CDD, âgées de plus de 50 ans de voir transformer leur CDD en CDI, sous certaines conditions, encore en débat :

- 1/ Etre au moins âgé de 50 ans,
- 2/ Etre en fonction ou bénéficiaire d'un congé,
- 3/ Justifier d'une durée de services publics effectifs au moins égale à 8 ans au cours des 10 dernières années,
- 4/ Etre recruté dans les services de l'Etat et de ses établissements publics administratifs.

**LA CFDT SUIT TRES ATTENTIVEMENT L'EVOLUTION DE CE DOSSIER**

---

IV - NOUS VOUS INVITONS A PARTICIPER AUX ASSISES SUR LA  
PRECARITE DE L'EMPLOI DANS LA RECHERCHE ET  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

21-22 SEPTEMBRE 2004 - 9H30-17H30 - LA SORBONNE

AMPHI GESTION - 12, RUE CUJAS - PARIS VEME